

Date de dépôt : 3 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Covid-19 : l'Etat met-il autant de zèle à faire appliquer ses prescriptions sanitaires dans les centres d'hébergement de l'Hospice général que dans l'espace public ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Un collectif de soutien aux requérants d'asile nous a sensibilisé au fait que, suite à des discussions avec des réfugiés habitant dans différents foyers, ils ont été informés de situations particulièrement difficiles et notamment dans le centre d'hébergement collectif de Praille-Gavard. De nombreuses questions liées à la sécurité des migrants hébergés ont été soulevées. A l'heure où l'Etat déploie la police dans l'espace public pour faire respecter les nécessaires mesures de sécurité sanitaires, qu'en est-il dans les lieux dont il a la gestion ? Le Conseil fédéral a édicté des règles bien précises que tous sont tenus de respecter. M^{me} Karin Keller-Sutter, cheffe du département fédéral de justice et police a souligné : « Que ce soit les centres de requérants d'asile, les casernes ou les prisons, il faut respecter les règles. » (journal Le Temps du 1^{er} avril, propos recueillis par Vincent Bourquin).

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- ***Comment les migrants accueillis au centre d'hébergement collectif de Praille-Gavard peuvent-ils avoir un espace correct dans leur dortoir et combien sont-ils par dortoir ? Y a-t-il un lavabo par dortoir ? Combien de douches et de toilettes sont disponibles dans ce centre d'hébergement ?***

- *Est-il possible de maintenir une distance et une hygiène adéquates dans ce centre et particulièrement dans les cuisines alors qu'une seule cuisinière de six plaques serait disponible pour les personnes accueillies à Praille-Gavard ?*
- *Y a-t-il des désinfectants en suffisance pour le lavage des mains ? Combien de nettoyages des surfaces y sont effectués par semaine ?*
- *Y a-t-il un-e médecin ou un-e infirmier/ère qui visite les personnes accueillies pour savoir si des malades infectés par le virus seraient en contact avec d'autres ?*
- *Combien de personnes dépendantes de l'AMIG ont-elles été contaminées par le Covid-19 à Genève ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat transmet les éléments de réponse suivants aux questions soulevées par la présente question écrite urgente.

- *Comment les migrants accueillis au centre d'hébergement collectif de Praille-Gavard peuvent-ils avoir un espace correct dans leur dortoir et combien sont-ils par dortoir ? Y a-t-il un lavabo par dortoir ? Combien de douches et de toilettes sont disponibles dans ce centre d'hébergement ?*

Le centre d'hébergement collectif (CHC) de Praille-Gavard accueille actuellement 20 migrants, soit 4 personnes au maximum par dortoir, ce qui permet un respect des normes de distanciation sociale requises.

Les sanitaires sont situés hors dortoirs et équipés de deux grands lavabos avec 4 robinets chacun, 6 douches et deux toilettes.

- *Est-il possible de maintenir une distance et une hygiène adéquates dans ce centre et particulièrement dans les cuisines alors qu'une seule cuisinière de six plaques serait disponible pour les personnes accueillies à Praille-Gavard ?*

Les normes de distanciation sociale dans les cuisines sont particulièrement respectées, les résidents étant invités à limiter le nombre d'utilisateurs à 5 personnes à la fois, et des rappels en ce sens étant régulièrement effectués par l'équipe encadrante.

- ***Y a-t-il des désinfectants en suffisance pour le lavage des mains ? Combien de nettoyages des surfaces y sont effectués par semaine ?***

Des désinfectants pour le lavage des mains sont mis à disposition en suffisance et les surfaces sont nettoyées 7 fois par semaine.

- ***Y a-t-il un-e médecin ou un-e infirmier/ère qui visite les personnes accueillies pour savoir si des malades infectés par le virus seraient en contact avec d'autres ?***

Pour le suivi médical des personnes hébergées à Praille-Gavard, des infirmières du Programme santé migrants (PSM) des HUG viennent sur les lieux et se chargent du suivi médical.

- ***Combien de personnes dépendantes de l'AMIG ont-elles été contaminées par le Covid-19 à Genève ?***

A ce jour 24 personnes logées dans les CHC de l'HG ont été testées positives au Covid-19.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS